

**RECUEIL
des
DELIBERATIONS
de la
COMMISSION PERMANENTE**



Conseil général
de la Sarthe

REUNION DU 12 DECEMBRE 2014

**COMMISSION EMPLOI,
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET TOURISTIQUE ET
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
vendredi 12 décembre 2014

*Direction Générale Adjointe du
développement territorial*

DÉLIBÉRATION

Reçu à la Préfecture de la Sarthe

Le : 16 DEC. 2014

DRCL N° 20

PROGRAMMATION FSE 2014-2020 DEMANDE DE SUBVENTION GLOBALE

La Commission Permanente,

Vu le rapport de son Président,

Vu les dispositions des règlements communautaires (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et n° 1304/2013 du Conseil du 17 décembre 2013 ;

Vu le règlement délégué (UE) n°240/2014 de la commission du 7 janvier 2014 et celui du 03 mars 2014 ;

Vu le programme national du fonds social européen pour l'emploi et l'inclusion en métropole validé par la commission européenne le 10 octobre 2014;

Vu la circulaire du 11 août 2008 de la DGCL et de la DGFIP relative à la gestion de subvention globale de fonds structurels européens par les collectivités territoriales et les établissements de coopération intercommunale ;

Vu l'article 78 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, relatif aux délégations de gestion de crédits des programmes européens ;

Vu la circulaire DATAR n° 57 090 du 4 juin 2013 relative à la gestion des fonds européens de la période 2014-2020 ;

Vu la circulaire DGEFP n° 301 du 10 juin 2013 relative à l'architecture de gestion du FSE et à la préparation de la période de programmation 2014-2020 ;

Vu l'article 78 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, relatif aux

délégations de gestion de crédits des programmes européens ;

Vu l'accord cadre entre l'Etat et l'Assemblée des Départements de France en date du 5 août 2014 pour la mobilisation du fonds social européen en faveur de l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté ;

Vu l'accord cadre entre l'Etat, l'Assemblée des départements de France et Alliance Villes Emploi en date du 9 juillet 2014 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget voté au titre de l'exercice 2015,

Considérant ;

L'inscription de l'inclusion comme une des priorités fondamentales de l'union européenne au titre de la stratégie UE2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive ;

La fonction de coordination de l'action sociale et de l'offre d'insertion des personnes très éloignées de l'emploi dévolue aux départements qui se décline notamment sous la forme du PTI et d'un document ad'hoc qui articulent les différents programmes et dispositifs d'insertion dont le PDI ;

La nécessaire optimisation des interventions publiques pour plus d'efficacité et d'efficience, par une meilleure coordination des interventions ;

La nécessité de renforcer les moyens de l'offre territoriale d'insertion et de la lutte contre la pauvreté au regard des effets de la crise sur les populations fragilisées;

La prise en compte par le Conseil général de la responsabilité financière associée à la fonction d'«organisme intermédiaire» et de la nécessité de mobiliser des ressources de gestion quantitativement et qualitativement suffisantes ;

Conformément à la délégation qui lui a été accordée,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le président à déposer auprès de M. le Préfet de Région, un dossier de demande de « subvention globale » de crédits FSE :

- comportant la demande du Conseil général d'être désigné organisme intermédiaire pour gérer la subvention globale sollicitée,
- portant sur une période de programmation de trois ans de 2015 à 2017,
- pour un montant total de crédits FSE sollicités de 2 781 850€,
- pour les dispositifs indiqués dans le dossier de demande joint en annexe.

HABILITE le Président à signer tout document afférent à la demande et à l'exécution de la subvention globale FSE.

APPROUVE le document ad'hoc, sur la coordination des interventions du FSE inclusion au titre du programme opérationnel national FSE 2014-2020 selon le projet joint.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 16 décembre 2014
et de sa publication ou notification le 17 décembre 2014
Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Vergier

**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**


Ghislain de CHATEAUVIEUX

Reçu à la Préfecture de la Sarthe

Le : 16 DEC. 2014

DRCL N° 20

**COMMISSION DE LA SOLIDARITÉ :
ENFANCE-FAMILLE, PERSONNES
AGÉES ET PERSONNES
HANDICAPÉES**

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
vendredi 12 décembre 2014

DÉLIBÉRATION

*Direction générale adjointe Solidarité
départementale
Protection maternelle et infantile*

ACCUEIL DES MINEURS EN MAISON D'ASSITANTS MATERNELS (MAM) GESTION DES ESPACES

La Commission Permanente

Vu le rapport de son Président

Conformément à la délégation qui lui a été donnée,

Après en avoir délibéré

VALIDE le cadre de référence relatif à la gestion des espaces dans les MAM en Sarthe, tel que précisé en annexe 1.


PRECISE que ces dispositions prendront effet pour les nouveaux projets déposés auprès des services du Département, à compter de la date de publication de la délibération.

Reçu à la Préfecture de la Sarthe

Le : 16 DEC. 2014

DRCL N° 20

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 16 décembre 2014
et de sa publication ou notification le 17 décembre 2014
Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Verger

Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services


Ghislain de CHATEAUVIEUX

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
vendredi 12 décembre 2014

Reçu à la Préfecture de la Sarthe

DÉLIBÉRATION

Le : 16 DEC. 2014

DRCL N° 20

Direction générale adjointe Solidarité
départementale
Prestations et Dispositifs pour
l'Autonomie à Domicile

ACCORD-CADRE POUR LA MODERNISATION ET LA PROFESSIONNALISATION DES SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président du Conseil général à signer avec la CNSA un accord-cadre pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile pour l'année 2015.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 16 décembre 2014
et de sa publication ou notification le 17 décembre 2014
Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Vauger

**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**


Ghislain de CHATEAUVIEUX

**COMMISSION RÉUSSITE
ÉDUCATIVE : COLLÈGES ET
TRANSPORTS**

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
vendredi 12 décembre 2014

Reçu à la Préfecture de la Sarthe

Le : 16 DEC. 2014

DRCL N° 20

DÉLIBÉRATION

*Direction générale adjointe de
l'Education, des Sports, des Transports
et de la Culture
Direction de l'Education et des Sports*

PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LES COLLEGES PUBLICS ANNEE 2015

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2014,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de répartir l'enveloppe Gros entretien et Réparation (GER) 2015 d'un montant de 5,10 M€ selon le tableau joint en annexe I ;
- d'arrêter la programmation 2015 des opérations GER par collège conformément à l'annexe II, pour un montant prévisionnel de 5,10 M€

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 16 décembre 2014
et de sa publication ou notification le 17 décembre 2014

Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Vergès

Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services


Ghislain de CHATEAUVIEUX

**COMMISSION AMÉNAGEMENT
NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES,
INFRASTRUCTURES ET ROUTES**

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
vendredi 12 décembre 2014

Reçu à la Préfecture de la Sarthe

Le : 16 DEC. 2014

DÉLIBÉRATION

DRCL N° 20

Direction générale adjointe des
Infrastructures
Direction des Routes

MODIFICATION DE LA RÉPARTITION DU PROGRAMME 2014 D'OPÉRATIONS DE SÉCURITÉ SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES

La Commission Permanente,

Vu le rapport de son Président,

Vu le budget voté au titre de l'exercice 2014,

Vu la délibération des Commissions Permanentes du 14 février 2014, du
17 mars 2014, du 6 juin 2014, du 15 septembre 2014 et du Conseil général du
27 juin 2014,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter sur l'autorisation globale de 1 500 000 €, votée pour le
programme 2014 d'opérations de sécurité, **800 000 €** conformément à l'opération
inscrite au tableau ci-annexé,

PREND note qu'il restera 104 000 € d'autorisation de programme à affecter,

HABILITE le Président à signer les actes d'acquisitions, de ventes ou d'échanges
d'immeubles et tous les actes se rapportant à ces opérations,

AUTORISE le Président à recevoir et authentifier les actes rédigés en la forme
administrative d'acquisition, de ventes ou d'échanges d'immeubles,

HABILITE le 1^{er} Vice-Président à signer les actes reçus en la forme
administrative.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 16 décembre 2014
et de sa publication ou notification le 17 décembre 2014
Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Verger

Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services


Ghislain de CHATEAUVIEUX

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
vendredi 12 décembre 2014

Reçu à la Préfecture de la Sarthe

Le : 16 DEC. 2014

DRCL N° 20

DÉLIBÉRATION

Direction générale adjointe des
Infrastructures
Service Logement

AVENANT N°9 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DES AIDES À LA PIERRE AVENANT N°8 À LA CONVENTION DE GESTION DES AIDES AU PARC PRIVÉ

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2014,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président à signer :

- l'avenant n°9 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre, ajustant les objectifs de production de logements locatifs sociaux et la dotation de crédits de l'Etat ainsi que les objectifs d'amélioration des logements du Parc privé et la dotation de crédits de l'Anah pour l'exercice 2014,
- l'avenant n°8 à la convention de gestion des aides à l'habitat privé ajustant les objectifs d'amélioration des logements du Parc privé et la dotation de crédits de l'Anah pour l'exercice 2014.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 16 décembre 2014
et de sa publication ou notification le 17 décembre 2014
Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Verger

Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services


Ghislain de CHATEAUVIEUX

**COMMISSION FINANCES,
RESSOURCES ET ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
vendredi 12 décembre 2014

Reçu à la Préfecture de la Sarthe

Le : 16 DEC. 2014

DÉLIBÉRATION

DRCL N° 20

*Direction générale adjointe des
Ressources
Service de la Commande et achats
publics*

CARTOGRAPHIE DES BESOINS EN FOURNITURES ET SERVICES 2015

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'état 2015 des besoins estimés en fournitures et services
conformément à l'annexe ci-jointe.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 16 décembre 2014
et de sa publication ou notification le 17 décembre 2014
Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**


Ghislain de CHATEAUVIEUX

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
vendredi 12 décembre 2014

Reçu à la Préfecture de la Sarthe

Le : 16 DEC. 2014

DÉLIBÉRATION

DRCL N° 20

*Direction générale adjointe des
Ressources
Service Comptabilité*

REPRISE SUR PROVISIONS POUR RISQUES AU TITRE DE L'EXERCICE 2014

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2014,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la reprise des provisions suivantes sur le compte 7815 :

2 000 000 € au titre de la diminution de la CVAE,

3 000 000 € au titre de la baisse des dotations de l'Etat.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 16 décembre 2014
et de sa publication ou notification le 17 décembre 2014
Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**


Ghislain de CHATEAUVIEUX